

Site internet ACPR : nouvelle rubrique « Questions/réponses » sur les procédures « fit and proper »

L'ACPR apporte des clarifications complémentaires pour remplir les formulaires de nomination ou renouvellement de membres d'un organe de surveillance

Pour faire suite à la réunion de Place organisée par l'ACPR et la BCE afin d'échanger sur l'optimisation du traitement des procédures de ratification de la nomination ou du renouvellement des dirigeants effectifs et des membres d'un organe de surveillance (procédures dites de « fit and proper »), l'ACPR vient d'enrichir son site internet d'une nouvelle rubrique Questions/Réponses disponible à l'adresse suivante: <https://acpr.banque-france.fr/autoriser/procedures-secteur-banque/gouvernance-en-banque>

Les questions couvertes dans cette rubrique reprennent les demandes collectées auprès des participants post réunion sur chacune des rubriques du formulaire de nomination et les réponses apportées expriment une vision partagée de l'ACPR et de la BCE sur le sujet.

Les équipes de l'ACPR restent bien entendu à la disposition des acteurs si des doutes persistaient sur la façon de remplir le formulaire le cas échéant.